

Avis sur la cession globale des SAAD : Encore une fois il est urgent de « réagir et d'agir ! »

Lors du CSE Central du 29 mars 2023, la CGT APF s'indignait déjà sur la façon de **réagir et d'agir** d'APF France handicap, en total contradiction avec sa « Note de positionnement », où elle ose s'indigner devant *la non-assistance à personne en danger pour les personnes en situation de handicap à domicile*. Alors qu'en parallèle de cela elle décide de se débarrasser de ses établissements d'aide à domicile qu'elle juge non rentable.

Aussi, la CGT APF dénonçait la constitution du conseil d'administration de la nouvelle association ARTABAN, essentiellement composé de cadres dirigeants du siège d'APF France handicap, alors que nous pensions qu'il s'agirait de membres du conseil d'administration d'APF France handicap.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'échec cuisant de la reprise du SAAD 38 par ARTABAN qui abandonne les usagers à un nouveau prestataire, qui ne respecte malheureusement pas les choix des personnes accompagnées. Les salariés ont, quant à eux, désertés l'employeur toxique qui les avait repris.

APF France handicap est-elle toujours aussi fière d'être membre d'un conseil d'administration qui se débarrasse des personnes en situation de handicap ?

Où en est la première ambition d'APF Fh : « GARANTIR AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DES REPONSES DE QUALITE POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR QUOTIDIEN ».

Encore une fois APF France handicap attend-t-elle des « morts à domicile » pour apporter de réelles réponses à la vie à domicile des personnes en situation de handicap ? ou persiste-t-elle à réagir et agir en sous-traitant via une association tierce ?

L'ensemble des salariés des SAAD vont perdre le statut collectif d'APF Fh, remplacé par un statut collectif moins disant, ce qui a déjà eu pour conséquence le départ massif des salariés des SAAD 59 et 38.

Ceci ne laisse pas présager la continuité des accompagnements et des valeurs affichées et revendiquées par APF France handicap.

C'est pourquoi, la CGT APF revendique à nouveau un arrêt de la cession des établissements d'aide à domicile, et la mise en place d'un **plan Marshall** comme le préconise APF Fh dans sa note de positionnement.

Encore une fois nous souhaiterions qu'APF Fh assume enfin ses choix qui ont provoqué la dégradation financière de ses établissements. En effet, les choix politiques d'APF Fh de ne pas appliquer de reste à charge aux usagers, (comme-affirmé lors du CSEC du 2 mars 2023 par le DG et la Présidente d'APF Fh), conduisent aujourd'hui les salariés qui vont être transférés, à en assumer financièrement les conséquences (non-maintien de salaire en cas de maladie, baisse de la rémunération, baisse des cotisations retraites, etc) et renvoient les usagers vers des services sans valeurs qui appliqueront eux un reste à charge.

De plus, Nous déplorons qu'APF Fh ait choisi, pour un motif économique, de ne pas assumer son échec de gestion et n'ait pas proposé à ses salariés un plan de sauvegarde de l'emploi qui aurait ainsi permis de respecter les valeurs humanistes pourtant affichées dans son projet associatif.

Encore une fois les salariés des SAAD *aspirent* eux aussi à vivre dans une société inclusive et non pas survivre !

Pour la CGT APF, il est temps de réagir et d'agir.

Pour APF Fh il est temps de mettre en œuvre l'ambition numéro 3 de son projet associatif et « montrer l'exemple pour voir le monde changer ».

Pourquoi APF FH ne risque-t-elle pas l'impossible ???

Pour tous ces motifs nous donnons un avis défavorable au projet global de cession des SAAD APF France handicap.



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET <u>dsc.cgt.apf@gmail.com</u> **☎** 07 83 32 49 33